

CONDITIONS PARTICULIÈRES TELEPHONIE SIP TRANSACOM

Le contrat est formé du bon de commande, des conditions générales et des présentes conditions particulières.

S.I.P. : *Session Initiation Protocol, ou logiciel SIP, est un protocole de voix sur IP de type pair à pair. Le SIP supporte également des services de visiophonie.*

Site TRANSACOM : Site web de la société TRANSACOM accessible depuis le réseau internet à l'adresse

<http://www.Ovh.com> à partir d'un accès internet.

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DU SERVICE

L'offre SIP permet l'émission et la réception d'appels par l'intermédiaire d'un logiciel ou terminal SIP compatible.

Le Client choisit lors de la commande la déclinaison de l'offre SIP qui correspond à ses besoins.

ARTICLE 2 : OFFRE SIP ILLIMITEE

Le Client peut appeler en illimité quatre-vingt-dix-neuf (99) numéros de téléphonie fixe différents chaque mois, sous réserve que ceux-ci correspondent à l'une des quarante et une (41) destinations figurant sur la liste accessible sur le site TRANSACOM.

Ces 99 numéros illimités sont les 99 premiers numéros composés par le Client lors de l'utilisation du Service pour le mois civil en cours, et correspondant à un numéro de téléphonie fixe d'une destination comprise dans le forfait.

Cette liste de 99 numéros est automatiquement remise à zéro le mois civil suivant.

Tout appel émis au-delà de ces 99 numéros différents sera facturé à la seconde sur la base tarifaire figurant sur le site TRANSACOM.

Les soixante (60) premières minutes de chaque appel émis à destination de l'un de ces 99 numéros illimités sont comprises dans le forfait, au-delà chaque seconde supplémentaire est facturée hors forfait au tarif correspondant à la destination et figurant sur le site OVH TELECOM.

Dans le cadre d'appels simultanés à destination de numéros illimités, chaque appel sera compris dans le forfait lors des 60 premières minutes de communication et fera l'objet d'une facturation hors forfait au-delà.

Les appels à destination des numéros TRANSACOM sont gratuits.

Les appels à destination des numéros de téléphones mobiles en France sont facturés à la seconde sur la base consultable sur le site TRANSACOM.

Les appels à destination des numéros de téléphones fixes (hors destinations comprises dans le forfait illimité) et mobiles à l'international sont facturés à la seconde sur la base tarifaire consultable sur le site TRANSACOM.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE

Pour accéder au Service, le Client doit :

- disposer d'un ordinateur équipé d'une configuration de type PC Microsoft Windows, PC Linux, Mac OS ou de tout autre matériel compatible avec l'utilisation du Service.
- avoir procédé à l'installation d'un logiciel S.I.P. installé conformément aux guides techniques de la société TRANSACOM accessibles sur le site TRANSACOM.
- être titulaire d'un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès internet lui permettant d'accéder au réseau internet et d'ainsi utiliser le Service,

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE

Le Client s'engage à mettre régulièrement à jour le logiciel SIP utilisé et à suivre les éventuelles recommandations techniques de TRANSACOM.

L'utilisation d'un PABX de type Astérisik ® ou équivalent est autorisée sous réserve d'une bonne configuration par le Client de son équipement. TRANSACOM se réserve la

possibilité de suspendre le Service du Client si celui-ci constitue un danger pour ses installations.

Le Client s'engage à veiller à la sécurité de ses identifiants et mots de passe nécessaires au bon fonctionnement de son service.